

SERVICE EDUCATION
JLS/MJH

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 08 FEVRIER 2007

OBJET : Vœu relatif à la scolarisation des enfants de 2 ans.

Dans une note de service du 22 décembre 2006, l'Inspecteur d'Académie a demandé aux directeurs d'école de veiller à limiter la pré-inscription des enfants de 2 ans.

Il rappelle que le code de l'éducation dispose que « tout enfant doit pouvoir être accueilli, à l'âge de 3 ans si la famille en fait la demande » et que « les enfants qui ont atteint l'âge de deux ans au jour de la rentrée scolaire peuvent être admis dans la limite des places disponibles ».

Cependant il précise que cette notion de capacité d'accueil est déterminée en fonction des postes implantés à l'issue des opérations de carte scolaire.

Au cours de l'année 2006-2007, 56 enfants de moins de 3 ans sont comptabilisés dans les 390 élèves scolarisés dans les écoles maternelles publiques.

Il est proposé au Conseil Municipal de prendre position contre cette restriction de l'accueil des enfants de deux ans dans les écoles du Département, en formulant le vœu suivant :

Le Conseil Municipal, vu l'avis favorable de la commission « Enfance, Jeunesse, Education, Sport, Culture, Vie associative, Prévention, Insertion », après en avoir délibéré,

- REGRETTE la décision prise par l'Inspecteur d'Académie du Morbihan de restreindre l'accueil des enfants de deux ans dans les écoles du département ;
- DEPLORE que cette décision ait été prise sans aucune concertation avec les collectivités territoriales ;
- CONSIDERE que la scolarisation des enfants de deux ans fait partie intégrante de l'histoire scolaire du Morbihan ;
- RAPPELLE que cette scolarisation répond à une véritable attente sociale des familles que les collectivités territoriales ont toujours accompagnée en construisant ou rénovant les locaux scolaires et en engageant les personnels territoriaux indispensables au bon fonctionnement des classes et à l'accueil des élèves ;
- DEMANDE à l'Inspecteur d'Académie de revenir sur sa décision afin d'accompagner l'attente scolaire des familles et l'investissement des collectivités territoriales.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

L'Adjointe déléguée

Enfance, Jeunesse, Education

Evelyne METAYER